



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 3 mars 2015

Présidence: Laurent Théodore

Ouverture: 20h00

Appel: 47 membres présents, 7 membres excusés

Le quorum est atteint: 87%

Excusés	
	Nathalie Eynard
	Joëlle Gentile
	Nicolas Mivelaz
	François Monod
	Catherine Safi
	Christian Scaiola
	Arlette Thentz

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2015.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité : communiqué N° 31.
4. Election d'un nouveau membre à la Commission des Finances (CoFin).
5. Dépôt du préavis municipal N° 61/11-16 – Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales - Nomination d'une commission.
6. Dépôt du préavis municipal N° 62/11-16 – Demande d'un crédit de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest de Rolle – Nomination d'une commission.
7. Dépôt du préavis municipal N° 63/11-16 – Adoption d'un nouveau règlement communal des ports – Nomination d'une commission.
8. Préavis municipal N° 60/11-16 – Demande de crédit pour l'installation d'un carrefour à feux prioritaires à l'intersection des routes de Genève et de Gilly – Rapport de la commission et prise de décision.
9. Interpellation « Pour un développement structuré des éco-points déjà existants à Rolle ».
10. Motion « Pour que Rolle se dote d'une véritable politique du logement ».
11. Associations intercommunales – Informations par les délégués.
12. Divers et propositions individuelles.

En préambule, les préavis 62 et 63 relatifs aux ports font l'objet d'une présentation de Mme Byrne Garelli, municipale, et de M. Gambarasi, chef des services techniques.

Le président entame la séance par l'approbation de l'ordre du jour, en mentionnant qu'il vient de recevoir un postulat de M. Vanthier qui s'ajoute à cet ordre du jour entre les points 11 et 12. Il fait voter cet ordre du jour modifié qui est accepté à la majorité.



1. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2015.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du président.

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission de sa fonction de conseiller de M. Christian Hochstrasser (UDC), et attend la proposition du groupe pour la présentation d'un nouveau conseiller.

3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard présente un plan de la Grand Rue avec le giratoire au bas de la rue de la Gare-Grand Rue. Lors de la mise à l'enquête en 2010, 2 arbres se trouvaient à l'entrée du giratoire côté parking provisoire mais ils vont être abattus au vu de leur état sanitaire, également pour l'aménagement de l'entrée du parking provisoire qui doit être repensée et améliorée.

Le préavis 52 qui concerne la régulation lumineuse par la pose de feux à la gare voit sa réalisation arriver à son terme, la mise en service des feux étant imminente, à savoir en fin de semaine. Un trafic de plus de 11'000 véhicules/jour emprunte la voie Route de la Vallée-Route de la Gare et les feux ne pourront pas fonctionner en mode repos ainsi que prévu par exemple à la Route de Genève-Route de Gilly. En journée et en semaine, le transit pour entrer et sortir de Rolle sera favorisé. Par contre, tout piéton qui voudra traverser aux passages balisés, au nombre de 4, fera passer tout le carrefour au rouge. Chaque bus qui entrera ou sortira de la Gare ou de l'avenue de la Gare, provoquera le passage au rouge. Pour les nuits et les week-ends, les feux seront en phase de repos, au rouge, mais en roulant intelligemment les feux deviendront verts, ceci afin de diminuer la vitesse lors de l'entrée en ville. Par ailleurs, dans une année la gare de Rolle sera en transformation (rehaussement et élargissement des quais, pose de parois antibruit), lors d'un chantier d'une durée de 18 mois.

Pour le Green Bus, la diminution de fréquentation est due au fait qu'il y a une augmentation de fréquentation sur la ligne 835 par des personnes qui se rendent à l'A1 Center depuis la Gare selon leur provenance (Genève ou Lausanne). Le Green Bus fonctionne à un bon rendement et à satisfaction.

4. Election d'un nouveau membre à la Commission des Finances (CoFin).

Le Bureau a reçu la démission de M. Pierre-François Charmillot (PSRV) de sa fonction de membre de la commission des finances ainsi que la candidature de remplacement de Mme Véronique Perrelet (PSRV). Mme Perrelet est élue à l'unanimité.

5. Dépôt du préavis municipal N° 61/11-16 – Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales - Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants: Mmes Vollenweider, Safi, Gentile, Zejna; MM. Guisolan, Haldimann, Gigon.

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.

6. Dépôt du préavis municipal N° 62/11-16 – Demande d'un crédit de construction pour l'extension et la rénovation du Port Ouest de Rolle – Nomination d'une commission.

Suite à une demande de la Municipalité, il a été décidé de ne créer qu'une commission pour les préavis N° 62 et N° 63. Les membres de la commission sont les suivants: MM. Guisolan, Dos Santos, Bréchon, Turnau, Monod, Vanthier, Magnin.

La composition de la commission pour les 2 préavis est adoptée à l'unanimité.



7. Dépôt du préavis municipal N° 63/11-16 – Adoption d'un nouveau règlement communal des ports – Nomination d'une commission.

Suite à une demande de la Municipalité, il a été décidé de ne créer qu'une commission pour les préavis N° 62 et N° 63. Les membres de la commission sont les suivants: MM. Guisolan, Dos Santos, Bréchon, Turnau, Monod, Vanthier, Magnin.

La composition de la commission pour les 2 préavis est adoptée à l'unanimité.

8. Préavis municipal N° 60/11-16 – Demande de crédit pour l'installation d'un carrefour à feux prioritaires à l'intersection des routes de Genève et de Gilly – Rapport de la commission et prise de décision.

M. Magnin, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

M. Barras informe que la Cofin s'est réunie afin de discuter de ce préavis et qu'elle rejoint les conclusions du préavis.

Le Président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Roland se demande si ces feux prioritaires sont vraiment nécessaires; ne vaudrait-il pas mieux conserver l'argent pour la rénovation, par exemple, de la route des Quatre Communes ou de celle de Gilly qui sont parsemées de trous?

M. Echenard explique que ce préavis a un double usage; celui de permettre la régulation du transit des bus et de créer des passages piétons supplémentaires, et surtout de sécuriser le carrefour de manière définitive, une fois les travaux de la Grand Rue achevés. Des rollois habitant la zone de la route de Gilly se sont plaints du manque de sécurité de ce carrefour et ces feux devraient diminuer la vitesse et sécuriser le transit véhicules et piétons. Ce carrefour aura ses feux en repos tout le temps ce qui signifie que si l'on se trouve dans l'onde verte, elle sera valable pour aller dans chaque direction ce qui permettra de casser la vitesse à l'entrée de ce secteur. Il est vrai que ces feux ont un coût mais la Région Nyon y participe pour moitié car il s'agit d'un projet global. C'est le deuxième carrefour qui est mis en consultation, le troisième sera celui de la route des Quatre Communes et le quatrième sera le secteur sortie de l'A1 Center.

M. Schatzmann se souvient que M. Bréchon avait demandé de maintenir la priorité telle qu'elle existe actuellement; est-ce que la commission y a réfléchi et quelles sont ses conclusions?

M. Magnin explique que l'organisation actuelle des priorités a été faite en fonction des travaux, et qu'elle changera par la suite avec la pose des feux.

M. Schatzmann pense que M. Bréchon souhaiterait savoir s'il est possible de conserver, après les travaux, la priorité actuelle.

M. Echenard souligne que dans le préavis il est bien précisé qu'il y a une participation de Région Nyon. Actuellement à cause des travaux, la déviation mise en place donne une priorité à la route Cantonale RC1 sur la route de Gilly qui n'est pas la desserte de la route cantonale. Dans le cadre des travaux, il a été obtenu une dérogation du Canton pour mettre en place une déviation officielle. Lorsque la Grand Rue sera rouverte au trafic dans les deux sens, cette déviation tombera de facto. Donc s'il faut renoncer à ces feux, Région Nyon renoncera à sa participation alors qu'il faudra de toute façon améliorer le trafic car le carrefour ne fonctionne pas de manière optimale. Il faut améliorer, même sans feux, et cela coûtera cher. Se posera également un problème avec l'Etat de Vaud car le carrefour doit être sécurisé; même dans une localité, on ne fait pas ce que l'on veut avec une route cantonale.

Le Président ferme la discussion et passe au vote sur ce préavis. Le vote montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 60 de la Municipalité du 5 février 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Décide

- 1- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 223'000.- TTC.
- 2- D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de CHF 223'000.- à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aurait les conditions financières les plus avantageuses, et d'imputer cette somme au compte N° 1800.5010.4 « Carrefour à feux prioritaires des routes de Genève et de Gilly » dont sera déduite la participation financière de Régionyon.
- 3- D'autoriser la Municipalité à amortir la dépense nette sur une période de 10 ans.

Le **Préavis N° 60** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 3 mars 2015

9. Interpellation «Pour un développement structuré des éco-points déjà existants à Rolle».

Le président rappelle qu'une interpellation doit être soutenue par 5 conseillers au moins, ce qui est le cas, puis demande à la Municipalité si elle désire y répondre oralement à présent ou par écrit pour la séance suivante. Réponse de la Municipalité sera donnée pour la séance du mois d'avril.

10. Motion «Pour que Rolle se dote d'une véritable politique du logement».

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

M. Charmillot rappelle la teneur de la motion :

Motion suprapartisane

Pour que Rolle se dote d'une véritable politique du logement

L'article 108 de la Constitution fédérale oblige les autorités à « prendre notamment des mesures d'encouragement en faveur de l'offre de logements ». La nouvelle Constitution vaudoise stipule, à son article 67, que « l'Etat et les communes, en complément des démarches relevant de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, veillent à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables. Ils encouragent la mise à disposition de logements à loyer modéré et la création d'un système d'aide personnalisée au logement ».

A Rolle, malgré la création de nombreux logements depuis 2002, la situation reste préoccupante du point de vue de la diversité de l'offre de logements à louer. En effet, notre ville a la moyenne des loyers mensuels la plus élevée du Canton. Au vu de ces prix généralement élevés, les habitants de locaux bon marché ne déménagent pas et ne libèrent donc pas les appartements qui seraient plus adéquats pour d'autres. Ainsi, typiquement, les arrivants sur le marché du logement rollais, tels que les jeunes et les nouvelles familles, ou les personnes dont la situation financière se détériore (retraités, chômeurs et divorcés), ne trouvent souvent pas à se loger suivant la règle le « loyer représente moins de un tiers du revenu ».

Sur les plans de quartier en cours de réalisation (Gare-Nord-Schenk, Sous-Bellefontaine, Grandes-Buttes-Jardin et Les Vignes), peu de logements vont être vraiment d'utilité publique.

L'objectif de cette motion est de mettre en place des moyens qui garantissent le maintien de la mixité sociale interculturelle et intergénérationnelle dans ces futurs quartiers, visant un taux moyen de 25 % de logements d'utilité publique sur l'ensemble des projets prévus.

Le marché libre du logement est contrôlé par les propriétaires immobiliers qui construisent sur le mode spéculatif. Le marché de la location doit être lucratif et un profit doit être dégagé des ventes en PPE. Ce marché s'adresse en général aux revenus moyens à supérieurs. Les investisseurs sont néanmoins tenus au respect des plans de quartier qui peuvent prévoir des surfaces d'utilité publique.

C'est le but de la motion que de viser l'atteinte du taux moyen de 25 % de logements d'utilité publique sur l'ensemble des prochains règlements de plans de quartier à voter par le Conseil communal.

Comme les négociations entre les propriétaires et la Municipalité sont déjà bien engagées en ce qui concerne les quartiers susmentionnés, nous souhaitons qu'une suite rapide soit donnée à cette motion.

Au vu du consensus politique dégagé autour de ces axes, nous demandons que cette motion soit directement renvoyée à la Municipalité après sa prise en considération par le Conseil communal.



Mme Tecon confirme que la Municipalité désire également qu'une suite rapide soit donnée à cette motion et rappelle qu'une note « Information pour prise de position » a été transmise aux chefs de groupes. Cette note n'est bien sûr pas une réponse puisque la motion n'est pas encore prise en considération. Elle explique que la Municipalité n'exclut pas la problématique du logement qui existe dans toute la région lémanique et pose les raisons pour lesquelles il ne faut pas prendre la motion en considération. Les résultats des négociations obtenus pour les 3 plans de quartiers sont expliqués, sachant qu'ils représentent de réelles opportunités, des avantages prégnants en offrant des possibilités différentes. Elle énumère de façon non exhaustive des avantages tels que des coûts pris en charge par les développeurs qui vont avec les plans de quartiers (collecteurs, routes de dessertes) qui ne sont pas listés puisqu'ils font partie de la construction. Il s'agit d'avantages ou de participations par exemple pour des travaux sur des routes à améliorer ou entretenir, que la commune aurait dû de toute façon réaliser. Une politique du logement à mettre sur pied et à faire accepter par un Conseil communal et par le Conseil d'Etat se lit sur plusieurs années. Si on gèle les plans de quartiers pendant même 2 ans on les met clairement en péril. Le foncier évolue et les conditions du marché ne sont plus celles qui prévalaient lorsque les clauses des conventions ont été négociées. Le message de la Municipalité est qu'elle n'est pas contre le fait de réfléchir à des pourcentages mais on ne peut pas accepter de geler les plans de quartiers pour une durée de plusieurs années.

M. Paley se demande, à propos des logements à la Migros où il devrait y avoir un 20% de logements sociaux, s'il s'agissait d'une obligation ou d'un souhait. Est-ce que les pourcentages indiqués pour les plans de quartiers sont aussi sûrs que ceux de la Migros et que s'est-il passé avec ce partenaire pour que les loyers ne soient pas moins chers; s'agissait-il de vagues promesses?

Mme Tecon précise que l'on apprend de ses erreurs et qu'à présent les plans de quartiers ne sont plus traités comme c'était le cas auparavant. A propos de la Migros il y avait aussi des contreparties qui étaient des pourcentages assez importants sur les routes et les giratoires. Lorsque cette problématique d'appartements à loyers modérés a été abordée, le temps des conventions était passé car elles étaient signées. Face à la commission d'urbanisme, des prix avaient été mentionnés de Fr. 240.-/m2 alors qu'aujourd'hui ils sont à Fr. 260.-/m2 sans être conventionnés. Désormais tout est conventionné et signé avant les mises à l'enquête.

Le Syndic confirme le fait que la Municipalité est attentive à disposer de logements à loyers modérés sur la commune de Rolle. Un terrain pour la coopérative d'habitation a été mis en droit de superficie au Maupas à la Banane car c'est une excellente solution de travailler avec une société coopérative qui donne une pérennité au coût des loyers. Chaque plan de quartier détient ses spécificités dont il faut tenir compte, et la Municipalité n'est pas propriétaire des terrains. A noter que des taxes d'équipements collectifs sont négociées pour la construction de crèches-garderies et autres (pour le plan de quartier Schenk la somme est au-dessus de 4 millions). Un certain nombre de logements sociaux a été déterminé à 15% pour le plan de quartier Schenk, voire 19%, donc à peu près une centaine d'appartements sur la totalité du projet sont concernés, ce qui n'est pas négligeable. Dans le cadre de Buttes-Jardins des locaux d'utilité publique ont été prévus ainsi que des logements protégés, des cabinets médicaux et un CMS. Aussi sur Schenk, il y a 2'100 m2 réservés pour un programme scolaire et des crèches. Il est vrai que cette motion représente aujourd'hui un problème puisqu'elle est contraignante. Si elle est acceptée, lorsque les plans de quartiers seront portés devant le Conseil, ils pourront être bloqués jusqu'à ce que les règlements relatifs au nouveau pourcentage soient mis en place. La Municipalité a été attentive à travailler par conventions signées par devant notaire, alors que dans le cas de la Migros il ne s'agissait que d'une discussion avec la commission d'urbanisme lors de laquelle il a été dit que la Migros ne construisait que des logements à loyers modérés.

Mme Rea a pris connaissance de la note de la Municipalité et trouve que le terme « gel de plans de quartiers » est quelque chose de très important, et elle propose que les auteurs de la motion se réunissent avec la Municipalité pour que la prise de décision soit effective le mois prochain.

M. Paley se demande si la transformation de la motion en postulat pourrait faire avancer les choses sans bloquer les plans de quartiers.

Mme Tecon dit que si la motion est prise en considération ce sera trop tard. Avant qu'il y ait eu une réponse de la Municipalité, il n'y aura pas de discussion et pas de votation sur les plans de quartiers.



Le Président confirme que si la motion est prise en considération et qu'elle est ensuite renvoyée à la Municipalité on n'a plus de possibilité de la transformer en postulat. Par contre si la motion est prise en considération par le Conseil et qu'elle est renvoyée en commission on peut la transformer en postulat. Les initiants de la motion peuvent également décider de la transformer en postulat de leur propre chef.

M. Lecoultre pense que l'idée d'avoir 25% de logements à loyers modérés est excellente, mais si c'est pour bloquer tout ce que la Municipalité s'est donné la peine de faire ces derniers temps, il n'est pas sûr que ce soit une bonne solution. Il propose de laisser la Municipalité terminer son travail avec les plans de quartiers en route, et que l'on ait une vision différente des futurs plans de quartiers avec ce taux de 25% ou même plus. Pour l'instant, faisons confiance à la Municipalité et refusons la motion.

M. Charmillot confirme qu'il y a possibilité de transformer la motion en postulat et se tourne vers la Municipalité, qui n'aurait alors qu'à présenter un rapport qui pourrait être accepté ou refusé sans obligation, pour savoir si elle est d'accord ou pas.

Mme Tecon estime que la Municipalité a déjà fourni un travail conséquent avec la rédaction de la note évoquée précédemment. Les quatre pages d'explications ne sont pas sorties d'un chapeau et selon elle il y a moyen de prendre une décision à présent. Il faut aussi comprendre, si on prend le plan de quartier Buttes-Jardins par exemple, qu'un équilibre financier doit exister avec des avantages pour la commune et des opportunités pour le développeur/promoteur qui sinon n'investit pas. Si dans ce cas on impose 10 à 15% de plus ça rend les transactions impossibles. Il serait tellement dommageable d'abandonner les négociations déjà engagées pour tout ce projet qui est bien ficelé et qui représente une chance incroyable pour la commune, au centre ville, avec la récupération d'un parc, d'un parking souterrain et d'une place du marché. A l'heure actuelle il faut talonner et ne pas trop laisser réfléchir les développeurs car on est déjà dans une situation tendue; ils sont tous en train de se demander comment ça se passera à l'horizon 2020. Il faut signer les conventions pour donner un signal positif et montrer que l'on avance. On peut réfléchir et entamer des études qui coûtent cher, mais le temps que cela nécessiterait on ne l'a pas. 25% comme demandé par la motion, ce n'est pas possible dans ces trois plans de quartiers.

M. Deruaz remercie les motionnaires du dépôt de leur motion qui lui a permis de prendre conscience que la Municipalité actuelle a une vraie politique du logement dans le développement des plans de quartiers en cours, et les informations reçues l'ont rassuré. On peut toujours faire plus, mais si on compare à d'anciens plans de quartiers tel Beaulieu où il s'agit d'un 100% de PPE, on se rend compte qu'il y a une évolution qui va dans le bon sens. Il remercie la Municipalité de son travail. Il ajoute que lorsque l'on est en négociations, il n'y a rien de plus désagréable et de pervers que de négocier avec des partenaires qui ont accès à une partie de l'information détenue par la Municipalité. Pour lui, trois solutions se dégagent: soit on transforme la motion en postulat et on se dirige vers une zone d'incertitude car tant qu'il n'y aura pas eu de réponse de la Municipalité au postulat, personne ne saura ce que l'on peut faire et l'incertitude est la pire des choses à gérer dans une négociation; soit on va au vote sur la motion, qui si elle est acceptée bloquera tout; soit la motion est refusée et donnera du grain à moudre aux promoteurs qui se retrouveront en position de force pour négocier face à la Municipalité. En vertu de ces points, il invite les motionnaires à retirer leur motion et à ne pas la transformer en postulat.

M. Schatzmann aimerait connaître la position de la Municipalité sur le chiffre de 25% pour d'éventuels futurs plans de quartiers, ce qui permettrait peut-être aux motionnaires de revenir un peu plus tard avec la même motion qui viserait l'avenir.

Le Syndic remercie M. Deruaz de son intervention et si la motion est effectivement refusée, il est possible que dans le cadre de petites négociations ou transactions, la Municipalité se trouve en position de faiblesse. La Municipalité est sensible à la question du logement, elle a pu obtenir des choses, peut-être pas ce que voudraient les motionnaires mais un certain nombre d'avantages tout de même, et il faut faire confiance à la Municipalité même si c'est beaucoup demander à certains conseillers. Il considère que la motion arrive au mauvais moment parce que si on la vote on sera coincé, si on la refuse on risque de se trouver en position de faiblesse, mais la garantie que l'on travaille dans le bon sens peut être donnée. La solution pourrait être que les motionnaires retirent leur motion.

M. Charmillot demande une suspension de séance qui est accordée par le Président.

M. Le Président rouvre la séance et la discussion sur le point 8.



M. Charmillot se tourne vers la Municipalité pour savoir si la transformation de la motion en postulat l'agréée; cela donnerait l'avantage de recevoir des informations écrites de sa part.

Le Syndic accepte le postulat au nom de la Municipalité, ce qui permettra de rédiger une réponse circonstanciée, et confirme qu'il ne sera pas possible de parvenir au taux de 25% pour les 3 plans de quartiers en cours pour des questions économiques, de négociations déjà achevées, de taxes d'équipements collectifs déjà fixées. Il sait que le Canton est en train de préparer une loi sur les LUP (Logements d'Utilité Publique) qui aboutira prochainement et cela permettra, pour des quartiers futurs, de s'appuyer sur des bases légales cantonales qui fixeront les points précisément.

Le Président ouvre à présent la discussion sur ce qui est devenu un postulat.

M. Micello se demande pourquoi on parle d'un taux à 25% plutôt que d'un taux à 22%, 21%, 20%. Comment fixer un taux? Les membres du PLR font confiance à la Municipalité par rapport à la politique qu'elle mène sur les logements et voteront contre le postulat.

M. Petit tient à rappeler que ce postulat part d'un constat qui est qu'actuellement à Rolle le loyer d'un appartement de 3½ pièces est de Fr. 4'000.- à la location. Il comprend la liberté du marché ainsi que d'autres concepts, mais il n'est pas fait mention d'un pourcentage pour Bellefontaine. Il invite les conseillers à voter en leur âme et conscience pour le bien de la population.

M. Bréchon rappelle que le texte du postulat mentionne que le but du postulat est de viser l'atteinte du taux moyen de 25% de logements d'utilité publique sur l'ensemble des prochains règlements de plans de quartier à voter par le Conseil communal. Les postulants avaient vraiment envie d'aider la Municipalité dans ses négociations et n'avaient, et de loin, pas l'idée de la contrecarrer. Il s'agissait de fournir un outil de négociation. Personne dans cette salle ne veut que Schenk quitte Rolle, tout le monde dans cette salle veut que la bretelle autoroutière se corrige et tout le monde dans cette salle veut que la Coop intègre le futur bâtiment vers la place du Marché. Il s'agit de faire un peu mieux que pour les quartiers de Beaulieu, Auguste-Matringe et Baccarat même si là il s'agit de location et pas seulement de PPE. Il invite les conseillers à soutenir le postulat pour ces raisons-là.

M. Charmillot rebondit sur les propos du Syndic et les nouveaux outils que le Canton met en place sous la forme de plateformes régionales qui sont présentées aux communes et aux associations intercommunales, et qui permettront ces fameux LUP. Il existe donc des aides et des incitations et il vaut la peine de demander le rapport de la Municipalité pour savoir quelles seront les pistes futures.

M. Buvelot, en dehors de la terminologie postulat ou motion, est dérangé par le fait de lier la Municipalité et celles qui vont venir à des chiffres qui les empêcheront de discuter et négocier correctement. Pour négocier il faut être libre de discuter, de proposer, de recevoir ou de donner des contreparties. Il pense que fixer ce taux de 25% comme objectif formel est faux dans le principe et il s'oppose au soutien du postulat.

M. Paley veut savoir s'il y a eu des oppositions au plan de quartier Schenk et si des projets pourraient être redimensionnés au vu des oppositions. Cela pourrait remettre en cause une certaine densité des constructions et donc du nombre de logements prévus.

Mme Tecon répond que la Municipalité n'a pas pris de décision quant à la réponse aux opposants.

Le président fait alors voter sur la prise en considération du postulat. Le résultat du vote est que ce postulat est refusé par 18 oui, 20 non, 9 abstentions.

10. Postulat D. Vanthier.

« Dans le but de conserver intacte la nouvelle esthétique, dès la fin des travaux de rénovation de la Grand Rue de Rolle, la circulation des véhicules poids lourds, c'est-à-dire excédant 3 tonnes, à l'exception des véhicules officiels (police, ambulance, pompiers, etc), des véhicules de livraison, de déménagement, de chantier (lors de travaux en ville), est désormais interdite dans la Grand Rue. Le trafic mentionné ci-dessus continue d'emprunter la déviation mise en place pendant les travaux de rénovation de l'artère principale de la ville ».



Le Président, qui a reçu le postulat en début de séance, rappelle la difficulté rencontrée par le bureau et les conseillers lorsqu'il est mis à l'ordre du jour un texte en début de séance sans avoir pu en prendre connaissance. En conséquence, il propose aux initiants de reporter le traitement du postulat lors de la prochaine séance.

M. Vanthier accepte le report, ainsi que les conseillers.

11. Association intercommunales – Informations par les délégués.

M. Hay, qui n'est pas membre du Conseil Régional, a reçu une invitation à assister à la dernière réunion de ce Conseil qui était de nature informative. En tant qu'auditeur il n'a reçu aucun document avant la séance, séance qu'il a trouvée désastreuse. Le président de la commission s'occupait des questions de financement des futurs projets et rembarrait les participants qui posaient des questions critiques, et quand on émettait le souhait d'entendre parler des projets plutôt que de leur financement, on s'entendait répondre que le PIR avait échoué seulement à cause du problème du financement - alors que c'était aussi à cause de son catalogue de projets mal ficelé. Il a personnellement été choqué de voir de quelle façon le Conseil Régional fonctionne et le peu d'égards que les commissaires ont par rapport aux participants critiques qui se posent des questions.

M. Bréchon, qui a assisté à la même séance que M. Hay avec le même statut d'invité sans papiers, a été impressionné par ce qu'il a entendu de la part de la commission qui a parlé du financement des projets. Il semble que l'ordre du jour ait un peu été modifié ce qui a pu perturber certains des membres du Conseil Régional. Il a été impressionné par le travail accompli par la commission de 14 membres qui ont développé tout le travail effectué durant un nombre conséquent de séances, pour trouver ce qu'ils ont appelé « La Martingale » avec un résultat très professionnel. Il reconnaît que des tensions ont été ressenties dans la salle avec des interventions de conseillers qui voulaient entendre parler des projets plus que du financement, mais en tant qu'externe il a été très content et rassuré d'apprendre de quelle manière fonctionne ce Conseil Régional.

Mme Bermejo Dubois, en tant que membre du Conseil Régional, aimerait revenir sur les commentaires précédents. Effectivement, la commission a effectué un travail exceptionnel au long de plus de 18 séances durant presque 1 année, pour un résultat très professionnel. A noter que durant la séance, le ton employé n'était pas toujours adéquat puisque divers épisodes d'agressions verbales ont eu lieu ce qui était plutôt désagréable. Il ne s'agissait en fait pas d'une séance standard mais d'une séance de débat et les conseillers s'attendaient à des échanges. La commission qui a dû prendre le leadership n'était pas préparée à mener un débat car elle ne pensait que présenter son travail et répondre à des questions précises sur une tâche précise que lui avait déléguée le Codir, à savoir présenter une solution d'investissement. Donc la commission s'attendait à une séance de présentation de son travail et l'assemblée à une séance de débats et d'échanges avec un modérateur d'ailleurs absent; par ailleurs, le Codir n'était présent que pour écouter. Il n'y avait donc guère de dialogue possible. Les conseillers régionaux sont restés sur leur faim, en ayant reçu des informations sans avoir pu en discuter, et attendent que le Codir prenne position par rapport au travail de la commission. Au lieu d'un débat sain entre une centaine de conseillers régionaux, on va se retrouver à devoir prendre position sans avoir pu trouver une solution approuvée par l'ensemble des conseillers. Cette situation ambiguë est à suivre. La proposition qui a été présentée par la commission est celle d'une fédération de communes, où une commune qui a une bonne idée et souhaite développer un projet, doit chercher des partenaires parmi d'autres communes et monter un modèle financier.

12. Propositions individuelles et divers.

M. Deruaz a lu dans la presse locale des appels au secours de partenaires de certaines communes de la région telles Télé-Dôle, la Télévision Régionale Nyon-Gland et un Conseil régional des Jeunes. A chaque fois, on lit que ce sera tel ou tel montant par habitant parfois ponctuellement ou à long terme. Il demande à la Municipalité si ces demandes ont déjà été formellement posées et si oui par le Conseil Régional ou par l'Assemblée des syndics et est-ce que cette dernière a toujours lieu d'être alors qu'il y a un Conseil régional qui travaille à peu près avec les mêmes communes et si oui, a-t-elle déjà pris des décisions?



Le Syndic, qui est interpellé à plusieurs titres, confirme qu'on appelle souvent le Codir du Conseil Régional comme pompier pour financer ce qui se passe mal. Concernant la Dôle, les problèmes ne sont pas nouveaux à cause du manque d'enneigement qui est récurrent. L'installation du télésiège a été faite il y a quelques années et la commune avait alors investi à fond perdu. A savoir qu'en Suisse il y a beaucoup plus de contraintes qu'en France où les installations fonctionnent plus longtemps grâce aux canons à neige, au fait d'épierrer, etc. Télé-Dôle s'est trouvée en difficulté financière au début de l'année et devait se déclarer en faillite, ce qui l'obligeait à démonter le télésiège; le Conseil Régional et l'ensemble des communes ont alors décidé de verser un montant pour passer la saison d'hiver. Des discussions importantes ont lieu avec les français et l'exploitation du massif et du Télésiège de la Dôle pourrait se faire en collaboration ou être reprise par une société française qui bénéficie de subventions de l'Etat importantes; ce pourrait être une solution pour pérenniser le massif de La Dôle et pour ne pas mettre de l'argent à fonds perdu.

L'Assemblée des syndicats a discuté du Conseil Régional des jeunes qui n'a pas été accepté et c'est une affaire classée. Il reste Nyon Télévision (NRTV) qui devra être discuté prochainement et assez difficilement car c'est une télévision câblée sur le réseau de Nyon et celui de Gland seulement. Les communes de l'ancien district de Rolle ne bénéficient pas de cette distribution. A partir du moment où l'on finance une année, les autres années devront l'être également car c'est un financement pérenne. D'ici à l'été des décisions seront prises.

M. Deruaz demande quel est le montant de la participation à Télédôle.

Le Syndic indique un montant unique de Fr. 24'000.- qui ne sera pas renouvelable.

M. Deruaz a bien entendu qu'il s'agit d'un versement qui ne se renouvellera pas, mais le problème est qu'il a déjà été investi à fond perdu pour ne pas avoir à réitérer le financement... Il est plutôt circonspect et doute que l'Etat français subventionne des remontées mécaniques en Suisse et les règles du jeu ne sont pas les mêmes entre les deux pays.

M. Micello aimerait savoir quand la Municipalité compte s'adresser aux opposants du plan de quartier Schenk car le délai de remise des oppositions était fixé à mi-décembre 2014.

Mme Tecon annonce qu'une discussion importante a eu lieu le lundi précédent afin de prendre des options par rapport à la réponse aux opposants. La procédure se poursuit.

Mme Choulat Pugnale communique les résultats du sondage sécurité du PLR pour la ville de Rolle.

Pour le district de Nyon, 411 questionnaires ont été récoltés et pour Rolle 67 questionnaires ont été récoltés (ci-dessous les réponses rolloises).

Question 1 : Dans votre vie quotidienne, quel est votre sentiment de sécurité en général.

Réponse : 4,5 sur 6.

Question 2 : Plus spécifiquement, quel est votre sentiment de sécurité dans les domaines suivants :

Réponse : Internet (pédophiles, hackers, manque de confidentialité – *solutions*: plus d'information concernant les dangers sur internet), vandalisme (cambriolages – *solutions*: plus de présence policière dans les quartiers), transports publics (le soir dans les trains – *solutions*: plus de présence policière dans les transports publics), école.

Question 3 : De manière générale, comment évaluez-vous le travail de prévention effectué à l'heure actuelle dans votre région ?

Réponse : 4,0 sur 6.

Question 4 : Que pourrait-on améliorer en matière de prévention ?

Réponse : plus de présence policière – assurer la sécurité des citoyens et non passer son temps à amender, pose de caméras à la gare.

Question 5 : La police est-elle suffisamment présente dans votre quotidien ?

Réponse 60% oui 40% non.

Question 6 : Les caméras de surveillance sont-elles une solution pour améliorer la sécurité ?

Réponse 71% oui, 29% non.



Question 7 : Connaissez-vous le principe de surveillance mutuelle ?

Réponse 76% oui, 24% non.

Question 8 : Si oui, ce système vous rassure-t-il ?

Réponse 60% oui, 40% non,

La conclusion de ce sondage est que, malgré une marge d'erreur possible, il est une bonne photographie de la sécurité à Rolle et une bonne réponse au postulat de M. Hochstrasser qui demandait en avril 2014 un renforcement de la présence policière à Rolle, postulat qui avait été rejeté.

Mme Rea se montre contente de savoir que des rollois veulent des caméras à la gare alors qu'elle avait déposé un postulat rejeté à ce sujet.

Le président clôt la séance à 22h40 et donne rendez-vous aux conseillers le 14 avril à 20h00.

Au nom du Conseil communal



Laurent THEODORE
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire